

225C0858
FR0000054231-FS0415

26 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

HIGHCO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mai 2025, la société par actions simplifiée GBP¹ (12 rue Marbeuf, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société HIGHCO et détenir 1 026 462 actions HIGHCO représentant 1 962 924 droits de vote, soit 5,02% du capital et 8,81% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HIGHCO sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Gérard d'Huriel Bartillat.

² Sur la base d'un capital composé de 20 455 403 actions représentant 22 284 457 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.